

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 20 mars 2008 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Elzéar Dupuis, vice-président et représentant de Saint-René

Bernard Rodrigue, représentant de Saint-Philibert

Gabriel Giguère, représentant de Saint-Côme-Linière

Carole Rouleau, représentante de Saint-Évariste de Forsyth

St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie

Mathieu Poulin, représentant de Saint-Théophile

Stéphane Auclair, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Régis Drouin, représentant de Ville Saint-Georges

Robert Joly, représentant de Saint-Martin

Paul Veilleux, représentant de Saint-Benoît-Lâbre

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Éric Lachance, président et représentant de la municipalité de Saint-Gédéon de Beauce.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 3651-08

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère

APPUYÉ par Madame Christine Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant les items suivants:

- Demande de Services Sanitaires Denis Fortier Inc.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3652-08

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 FÉVRIER 2008

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis

APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 21 février 2008 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 20 mars 2008;
- Le tonnage acheminé au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités au cours du mois de février 2008;
- Le tonnage de matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de février 2008 selon les données fournies par l'entrepreneur;
- Le rapport annuel 2007 de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

RÉSOLUTION NO: 3653-08

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Monsieur Régis Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques #C-800107 à #C-800173 inclusivement de même que les chèques #C-280058 à #C-280093 inclusivement pour un déboursé total de 466 970.47\$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3654-08

ACHAT D'UN TRACTEUR

CONSIDÉRANT que ce conseil a adopté le 20 décembre 2007 sa résolution #3621-07 autorisant son secrétaire-trésorier à aller en appel d'offre sur invitation pour l'achat d'un tracteur;

CONSIDÉRANT que les soumissionnaires invités ont été Garage Oscar Brochu Inc. de La Guadeloupe, Garage Aurélien Lessard Inc. et Les Équipements Agri-Beauce de Ville Saint-Georges;

CONSIDÉRANT que seulement le Garage Oscar Brochu Inc. a déposé une offre au prix de 69 900.00\$;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'ouverture des soumissions a été remis à chacun des administrateurs;

CONSIDÉRANT que la Régie avait prévu à son budget 2008, un montant de 75 000.00\$ dans ce dossier;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Stéphane Auclair
DISSIDENT Monsieur Paul Veilleux
DISSIDENT Monsieur Robert Joly
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le procès-verbal d'ouverture des soumissions;

QUE ce conseil achète de Garage Oscar Brochu Inc. l'équipement offert dans sa soumission datée du 25 février 2008 au prix de 69 900.00\$;

QUE ce conseil autorise Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Régie, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3655-08

COLLECTE PRINTANIÈRE 2008 – CRI ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT que par ses résolutions #3578-07 adoptée le 20 septembre 2007 et #3618-07 adoptée le 20 décembre 2007, ce conseil autorisait son secrétaire-trésorier à organiser la collecte des résidus domestiques dangereux et autres matières pour le printemps 2008;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la Régie a invité trois entreprises spécialisées dans la gestion des résidus domestiques dangereux à déposer une offre à la Régie, laquelle offre est basée sur les tonnages de matières récupérées en 2007;

CONSIDÉRANT que les entreprises invitées ont déposé les offres suivantes :

- Clean Harbors Québec Inc. +/- 37 578.55\$
- CRI Environnement Inc. +/- 28 175.35\$
- Onyx Industries Inc. - n'a pas déposé

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'ouverture des soumissions a été remis à chacun des administrateurs;

CONSIDÉRANT que les offres reçues sont conformes et que celle déposée par CRI Environnement Inc. est la plus avantageuse;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le procès-verbal d'ouverture des soumissions et accorde à CRI Environnement Inc. le mandat de prise en charge et disposition de ces matières pour l'année 2008 selon l'offre déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3656-08

COLLECTE PRINTANIÈRE 2008 – PEINTURES RÉCUPÉRÉES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Régie organise pour le printemps 2008 une collecte de résidus domestiques dangereux et autres matières;

CONSIDÉRANT que la Régie a demandé à Peintures Récupérées du Québec combien il lui en coûterait pour l'assister lors de ces quatre (4) journées, ainsi que pour la prise en charge quotidienne de certaines matières (peinture – huile usé – filtre);

CONSIDÉRANT que Peintures Récupérées du Québec demande 3 600.00\$ plus taxes pour ses services;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Rouleau
APPUYÉ par Monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre déposée par Peintures Récupérées du Québec dans ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3657-08

PUBLICITÉ COLLECTE PRINTANIÈRE 2008

CONSIDÉRANT que la Régie effectuera au printemps 2008 sa collecte annuelle de résidus domestiques dangereux et autres matières sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier a invité trois (3) imprimeries ayant place d'affaire sur le territoire que dessert la Régie, afin de déposer une offre de service dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que les prix reçus sont les suivants :

- Imprimerie Novalux 28.37\$ le mille
- Imprimerie St-Georges Inc.... 35.00\$ le mille
- Imprimerie Moderne 47.76\$ le mille

CONSIDÉRANT que les trois (3) soumissions reçues sont conformes;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Régis Drouin
APPUYÉ par Monsieur Stéphane Auclair
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Imprimerie Novalux le mandat d'imprimer la publicité relative à ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3658-08

ENGAGEMENT DE PERSONNEL – OPÉRATEUR DU POSTE DE PESÉE À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT que Monsieur André Veilleux a informé la Régie à l'effet qu'il ne serait plus disponible pour opérer le poste de pesée à compter de 2008;

CONSIDÉRANT que Madame Annie Fortin est présentement en arrêt de travail pour cause d'accident non imputable à la Régie et que par le fait même, elle ne peut opérer le poste de pesée;

CONSIDÉRANT que Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier a approché deux (2) personnes afin de combler en alternance cette fonction les samedis avant-midi de avril à octobre et de même qu'à certaines occasions durant l'année tel les jours fériés;

CONSIDÉRANT que ce dossier a été discuté au comité des ressources humaines le 05 mars 2008 et que copie du compte rendu de cette rencontre a été remise à chacun des membres de ce conseil;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Madame Carole Rouleau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les services de Monsieur Claude Dutil du 745, 27^{ème} rue à Ville St-Georges et de Monsieur Pierrot Camirand du 600, 25^e rue à Ville Saint-Georges, soient retenus dans ce dossier;

QUE les conditions de travail de ces deux (2) employés soient en relation avec la politique de travail du personnel de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3659-08

EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS ÉTÉ 2008

CONSIDÉRANT qu'à chaque été, la Régie embauche deux (2) étudiants pour effectuer différents travaux à son lieu d'enfouissement;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la Régie a placé au Centre local d'emploi, une annonce pour fin de recrutement;

CONSIDÉRANT que le comité Ressources humaines s'est réuni le 05 mars 2008 et a fait une sélection parmi les cinq (5) candidatures reçues;

CONSIDÉRANT que le compte rendu de la réunion du comité a été remis à chacun des membres de ce conseil;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Robert Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie embauche pour l'été 2008 :

- Monsieur Dominique Dulac du 1322, route Rodrigue, Saint-Côme-Linière;
- Monsieur Jean Christophe Morin, 777, principale, Saint-René

QUE Monsieur Dulac soit également attitré comme opérateur à la déchetterie les samedis avant-midi pour la période d'avril à octobre 2008 inclusivement;

QUE ces deux (2) étudiants soient rémunérés selon le taux du salaire minimum.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3660-08

ASSURANCE COLLECTIVE – RENOUELEMENT 2008 - 2009

CONSIDÉRANT que le Groupe Financier AGA inc. a déposé, les 11 et 12 mars 2008, son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

CONSIDÉRANT que le Groupe Financier AGA Inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009, son justifiées;

CONSIDÉRANT que le Groupe Financier AGA Inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

CONSIDÉRANT que le contrat actuel avec l'assureur en est à sa cinquième année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud et qu'ils jugent opportun de les accepter;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ-Vie concernant l'assurance collective des employés de la Régie pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009 au montant de 26 176.08\$ taxes incluses;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à Monsieur Richard Paquin du Groupe Financier AGA inc.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3661-08

ASSURANCE 2008

CONSIDÉRANT que Monsieur Yves Lacasse de PMT Roy Assurance a fait parvenir à la Régie en date du 04 février 2008 le renouvellement de son contrat d'assurance;

CONSIDÉRANT que dans sa correspondance, Monsieur Lacasse suggère à la Régie d'ajouter à sa protection « Erreurs et Omissions », la garantie couvrant « l'octroi de contrat » pour une prime annuel de 1 380.00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Madame Carole Rouleau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil informe Monsieur Lacasse à l'effet d'ajouter la protection offerte au prix soumis.

ADOPTÉE

À 20h10, afin de ne pas créer de conflits ou d'apparence de conflits d'intérêts dans le prochain dossier, Monsieur Éric Lachance, président et représentant de la municipalité de Saint-Gédéon de Beauce se retire de l'assemblée et c'est Madame Christine Caron, vice-présidente et représentante de la municipalité de Saint-Simon les Mines qui prend sa place.

RÉSOLUTION NO: 3662-08

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON DE BEAUCE

CONSIDÉRANT que suite à une demande de la municipalité de Saint-Gédéon de Beauce, la Régie a donné mandat à Raymond Chabot Grant Thornton d'évaluer les coûts afin d'incorporer la partie de l'ancienne paroisse de Saint-Gédéon de Beauce à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

CONSIDÉRANT que Raymond Chabot Grant Thornton a déposé en date du 06 mars 2008 son rapport à cet effet, lequel établi à 15 401.00\$ la somme à payer pour cette adhésion;

CONSIDÉRANT que copie de ce rapport a été remis à tous les membres de ce conseil;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Robert Joly
APPUYÉ par Monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le rapport soumis le 06 mars 2008 par Raymond Chabot Grant Thornton dans ce dossier.

ADOPTÉE

À 20h13, Monsieur Éric Lachance, président et représentant de la municipalité de Saint-Gédéon de Beauce reprend son siège. Madame Christine Caron, reprend également son siège.

RÉSOLUTION NO: 3663-08

TRAITEMENT 2009-2014

- CONSIDÉRANT** que le contrat signé avec Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc. concernant l'opération du système de traitement des eaux de lixiviation viendra à échéance le 30 avril 2009;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de préparer les divers documents afin d'aller en appel d'offre dans ce dossier;
- CONSIDÉRANT** que Monsieur André Simard, ingénieur de Génivar a déposé à la Régie le 11 mars 2008 une offre de service dans ce dossier;
- CONSIDÉRANT** que Monsieur Simard propose de réaliser le mandat sur une base horaire avec une enveloppe budgétaire de 10 000.00\$ plus taxes dans ce dossier;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Rouleau
APPUYÉ par Monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE mandat soit confié à Monsieur André Simard de Genivar, afin de préparer le manuel d'exploitation du système de traitement des eaux de lixiviation selon l'offre déposée et avec comme budget maximal un montant de 10 000.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3664-08

REPRÉSENTATION À DIVERS COLLOQUES - CONGRÈS

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE ce sujet soit reporté à l'assemblée d'avril 2008. D'ici là, les administrateurs pourront en discuter à leur conseil respectif.

ADOPTÉE

INFORMATIONS DIVERSES

- Il y aura visite du lieu d'enfouissement technique et autres infrastructures de la Régie le samedi 17 mai 2008 à 09h00.
- Il y aura une formation sur le compostage domestique mardi le 22 avril 2008 au Cégep Beauce-Appalaches.
- Le 22 avril 2008 a été proclamé « Jour de la Terre ».
- Le nettoyage printanier du lieu d'enfouissement sera effectué par le corps de Cadets 2787 de Saint-Zacharie.

CORRESPONDANCES

- Copie d'un document acheminé aux membres des conseils municipaux faisant partie de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud concernant le surplus accumulé non engagé de la Régie au 31 décembre 2007.
- Copie d'un article de Monsieur Carl Thériault publié dans le journal « Le Soleil », le 28 février 2008 intitulé « Exporter les déchets serait plus rentable que d'en disposer chez soi ».
- Conclusion des rapports de suivi d'opération et d'entretien, de même que celui d'interprétation des résultats produit par Aquatech Inc. pour l'année 2007.
- Lettre datée du 12 mars 2008, signée par André Simard Inc. de ASA/Biogaz, concernant le projet de vente de crédits CO₂.

DEMANDE DE HUIS-CLOS

À 20h38, Monsieur Éric Lachance, président demande le huis-clos. Monsieur Bruno Reny est invité à rester avec les membres de ce conseil.

RÉSOLUTION NO: 3665-08

DEMANDE DE SERVICES SANITAIRES DENIS FORTIER INC.

CONSIDÉRANT que Services Sanitaires Denis Fortier Inc. a adressé en date du 05 mars 2008 une demande à la Régie, à l'effet d'ajuster le contrat liant les parties et ce, à la suite de la hausse du prix du carburant;

CONSIDÉRANT que dans l'entente signée à ce sujet le 16 mars 2005, il est clairement spécifié à la deuxième page, point « C » qu'après avoir accepté une première hausse, point « B », une nouvelle rencontre aura lieu entre les parties si le prix du carburant continuait à monter;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu trois (3) hausses d'acceptées par ce conseil depuis le début du contrat et qu'une seule rencontre a eu lieu à ce sujet et ce, en 2005 afin d'établir l'entente signée le 16 mars 2005 (rés. 3181-05, 3279-05 et 3623-07);

CONSIDÉRANT qu'il y aurait matière pour une nouvelle rencontre dans ce dossier;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la demande formulée le 05 mars 2008 par Services Sanitaires Denis Fortier Inc. soit rediscutée à cette assemblée après qu'il y ait eu une rencontre entre les parties sur ce sujet.

ADOPTÉE

LEVÉE DU HUIS-CLOS

À 21h00, le huis-clos est levé.

RÉSOLUTION NO: 3666-08

COMPTOIR RÉGIONAL DE BEAUCE INC.

CONSIDÉRANT que le Comptoir Régional de Beauce Inc. a adressé le 18 mars 2008 à la Régie une demande pour la récupération de biens en bon état et dont la Régie ne trouve pas preneur;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Régis Drouin
APPUYÉ par Monsieur Robert Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte de donner gratuitement au Comptoir Régional de Beauce Inc. les marchandises réutilisables et dont la Régie ne trouve pas preneur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3667-08

ADHÉSION À L'AOMGMR - 2008

CONSIDÉRANT que la Régie à reçu de l'AOMGMR une facture au montant de 281.65\$ pour les frais d'adhésion à cet organisme pour 2008;

CONSIDÉRANT que la Régie est déjà membre de Réseau Environnement;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Madame Carole Rouleau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud n'adhère pas à cet organisme en 2008;

QUE cette décision soit reconsidérée pour 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3668-08

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Rouleau
APPUYÉ par Monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE cette assemblée soit levée à 21h27.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ÉRIC LACHANCE

ROGER TURCOTTE